

Institut du Bon-Pasteur : du nouveau

Author : spo

Categories : [Communiqué](#), [Eglise universelle](#), [En Une](#)

Date : 29 juillet 2012



Un communiqué officiel a été mis en ligne samedi 28 juillet, en fin d'après-midi, sur le site de l'Institut du Bon-Pasteur (IBP). En voici le texte intégral :

(Réponse de Rome)

Par courrier (RISERVATA) du 18 juillet 2012 adressé exclusivement à M. l'abbé Philippe Laguérie, la Commission Ecclesia Dei, sous la double signature de son président, S.E. Mgr Gerhard Müller (Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi) et de son vice-président, S.E. Mgr J. Augustine Di Noia, répond favorablement et rapidement au recours qui lui a été adressé par l'Institut du Bon Pasteur.

Par décret inclus, Elle charge personnellement M. l'abbé Philippe Laguérie de prévoir une nouvelle élection et d'en avertir ses confrères.

Il en sera donc ainsi. A cette fin, une ordonnance préparatoire, sera envoyée en temps opportun à tous les prêtres du Bon Pasteur.

M. l'abbé Philippe Laguérie remercie vivement leurs Excellences pour la rapidité de cette réponse et la confiance ainsi manifestée : "Je forme dans la prière des vœux fervents pour l'avenir de votre Institut qui saura, avec la grâce de Dieu, traverser cette épreuve avec courage, confiance et détermination."

Poitiers, Maison Centrale de l'Institut,

Le 28 juillet 2012.

Monsieur l'abbé Jean-François Billot,

Secrétaire du supérieur général

Rappelons qu'après son chapitre général de début juillet, l'IBP s'est retrouvé dans une situation difficile et paradoxale avec la contestation du résultat de l'élection du supérieur général et l'élection d'un autre supérieur. Il s'agit des abbés Philippe Laguérie et de l'abbé Roch Perel. L'abbé Laguérie a déposé un recours auprès de la Commission Ecclesia Dei, laquelle a, semble-t-il, répondu à l'abbé Laguérie selon les indications que l'on trouve ci-dessus.